Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20261109-DCM09112026103-DE

BÉDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2026

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 30 octobre 2026
Affichée / Publiée le 30/10/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	21
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	26

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Valérie HAMONIC, Régis BOUGIS, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Pierre PIRON.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Elisabeth ABADIE, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Geoffroy CLAIN, Alexis FAUCHEUX, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Elisabeth ABADIE à Gwenaëlle PENSIVY, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET, Nicolas VOLLE à Jean-Paul RONSIN, Geoffroy CLAIN à Régine LEFEUVRE, Mathias JOLY à Mathieu LEVILLAIN.

SECRETAIRE de SEANCE : Christine PERTUISEL.

OBJET : MODIFICATION DE LA REGIE « PRODUITS DIVERS » (N°2026-103)

Michel HALOUX, Adjoint aux Finances, rappelle que par délibération 2017-057 du 15 mai 2017, le conseil municipal a créé une régie de recettes intitulée « produits divers » qui permet d'encaisser le paiement ou la facturation de diverses prestations d'un montant peu élevé ; photocopies, cartes de pêche, sorties de l'espaces jeunes.
Dans la mesure où le conseil municipal, par délibération 2026- du 21 septembre, a validé une convention avec Montfort Communauté relative à la vente de carnets de mobilité du service ATCHOUM, il propose d'élargir l'objet de cette régie pour inclure la vente de ces tickets de transport et de supprimer la référence au montant maximum de 15€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette modification.

VU les articles du CGCT, notamment R1617-1 à R1617-18 du CGCT relatifs aux conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.
VU l'avis du service du SGC de Monfort sur Meu, comptable de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :
- Élargit l'objet de la régie « produits divers » en lui ajoutant la vente des tickets de transport du service Atchoum,
- Supprime la référence au montant maximum de 15 €,
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à la modification de cette régie « produits divers » ; modificatif ou avenant de l'arrêté institutif,
- Mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer des arrêtés désignant les régisseurs titulaires, suppléants et mandataires autant que de besoin.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)